

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0084 Séance du : 05 AVRIL 2024
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU POTABLE	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024, à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitià COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Gilbert CRITELLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240405-DL2024-0084-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2023 – budget EAU POTABLE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérus - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2023 du budget EAU POTABLE soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 1 592 540.14-€, après prise en compte des restes à réaliser. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 4 038 190.29-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : - 2 445 650.15-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget EAU POTABLE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérus pour l'année 2023,

Approuve le compte administratif 2023 du budget EAU POTABLE lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET EAU POTABLE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 455 170,66 €		2 561 137,14 €		6 016 307,80 €
Opérations de l'exercice	8 992 830,99 €	9 575 850,62 €	5 620 591,79 €	2 563 962,17 €	14 613 422,78 €	12 139 812,79 €
TOTAUX	8 992 830,99 €	13 031 021,28 €	5 620 591,79 €	5 125 099,31 €	14 613 422,78 €	18 156 120,59 €
Résultats de clôture		4 038 190,29 €		-495 492,48 €		3 542 697,81 €
Restes à réaliser			3 376 952,41 €	1 426 794,74 €	3 376 952,41 €	1 426 794,74 €
TOTAUX CUMULES	8 992 830,99 €	13 031 021,28 €	8 997 544,20 €	6 551 894,05 €	17 990 375,19 €	19 582 915,33 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 038 190,29 €		-2 445 650,15 €		1 592 540,14 €

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de
Communes

Raymond PLA



*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un
délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*